

Carles Puigdemont est en Belgique

Le leader indépendantiste catalan est en Belgique.

Il y aurait consulté un avocat spécialiste du droit d'asile, qui confirme sa présence.

L'information a été confirmée hier soir. Le leader indépendantiste catalan Carles Puigdemont a bien fait escale en Belgique. Accompagné de ses conseillers, il serait actuellement dans un lieu sûr et discret de la capitale, et pourrait s'exprimer ce mardi.

Puigdemont consulte un avocat belge

La raison de sa présence chez nous est connue. Carles Puigdemont aurait en effet consulté l'avocat belge Paul Bekaert, spécialiste des droits de l'homme et du

droit d'asile. « *Il est bien en Belgique* », a assuré Me Bekaert à l'agence Belga, sans préciser s'il l'avait rencontré physiquement.

L'avocat a précisé avoir été choisi comme conseil du dirigeant indépendantiste catalan.

Mais il se refuse à indiquer les raisons de cette consultation. A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ignorons encore si Carles Puigdemont s'est informé, auprès de son conseil, des possibilités d'obtenir l'asile en Belgique. Paul Bekaert invoquant le secret professionnel.

M^e Bekaert, l'homme de la situation

M^e Bekaert n'a pas été consulté par hasard dans ce dossier. Inscrit au barreau de Bruges, l'avocat est connu comme le défenseur des causes liées aux droits de l'Homme, aux questions d'extradition et à l'application du mandat d'arrêt européen.

Il avait notamment défendu le

couple belge d'origine basque Luis Moreno et Raquel Garcia, soupçonné par l'Espagne d'être membres de l'organisation séparatiste basque ETA. M^e Bekart était par ailleurs l'avocat de la militante de l'organisation d'extrême gauche turque Front révolutionnaire de libération du peuple, Ferhiye Erdal.

L'opposition s'insurge

Sur les bancs de l'opposition, l'indignation est unanime. Les politiques fustigent Theo Francken (lire par ailleurs) et attendent une réaction du Premier ministre. Le président du PS Elio Di Rupo affirme que la crédibilité internationale de la Belgique est en jeu dans ce dossier. La coprésidente d'Écolo Zalka Khattabi ironise en soulignant que Francken « *a fini par provoquer lui-même ce fameux appel d'air* ». La N-VA assure pour sa part qu'elle n'était pas au courant de la venue de l'ex-président catalan. Et chez Charles Michel ? Silence radio. ■

Asile : possible, mais sous conditions

Si Theo Francken se dit prêt à accueillir le leader indépendantiste catalan Carles Puigdemont, en a-t-il seulement le droit ?

Pour Dirk Van den Bulck, commissaire général aux réfugiés et aux apatrides, cette éventualité existe, mais il s'agit d'une procédure complexe et rarissime.

1. Demande d'asile, possible pour un Européen ? En Belgique, chaque étranger, qu'il soit ressortissant de l'Union européenne ou non, peut introduire une demande d'asile. « *Pour l'introduc-*

tion, on ne fait pas de différence, précise Dirk Van den Bulck. Ensuite, c'est l'Office des étrangers qui examine si la Belgique est compétente. Si c'est le cas, le dossier est remis au Commissariat général aux réfugiés. Mon office examine alors la demande d'asile. »

Dans l'hypothèse où la demande émane d'un ressortissant européen, la loi prévoit une présomption de respect des droits et des libertés par les États membres de l'UE. En théorie, la demande est donc irrecevable.

« *Car on part du principe qu'en Europe, les droits fondamentaux sont respectés. Et en cas de problème,*

on peut compter sur un système de protection fiable. » Le Commissariat général aux réfugiés prend donc une décision de « *non prise en considération du dossier* ».

2. Y a-t-il une exception ? « *Oui, si on constate qu'il y a vraiment des éléments particuliers qui justifient un examen plus approfondi, le dossier peut être étudié* » Les conclusions de cet examen peuvent alors mener à l'octroi du statut de réfugié.

Avec une nuance importante : la charge de la preuve incombe à la personne qui a introduit la demande d'asile. Il doit donc

prouver qu'il fait l'objet d'une persécution dans son pays, et que cet État n'est pas en mesure de lui fournir la protection nécessaire.

3. Y a-t-il une spécificité du droit belge en matière d'asile ?

Car Charles Puigdemont a clairement indiqué que s'il devait introduire une demande d'asile, la Belgique aurait sa préférence. À cet égard,

Dirk Van den Bulck est catégorique : « *Non, la Belgique ne fait pas figure d'exception. Car dans d'autres pays européens, cette possibilité existe également. Mais dans tous les cas, on part du principe que chacun peut introduire une demande, mais que cette demande est irrecevable.* »

4. Quel délai ?

Dans l'hypothèse où le ressortissant européen introduit une demande d'asile, celle-ci est examinée dans le cadre d'une

procédure accélérée.

5. Pression ?

Si Theo Francken est monté au créneau en ouvrant la porte à Puigdemont, Dirk Van den Bulck se veut clair : « *L'examen et l'octroi du statut de réfugié sont de ma compétence.* » Aucun membre du gouvernement, y compris Theo Francken, ne peut par conséquent intervenir dans ce type de dossier. ■

C.D.

ANALYSEpar **Martial
DUMONT**

Charles Michel mal pris entre trois feux

La présence de Puigdemont embarrasse le gouvernement belge au dernier des points. Ses contacts avec certains politiques flamands encore plus. D'abord par rapport à l'Espagne, qui avait déjà jugé ce week-end les propos de Théo Francken concernant la possibilité de donner l'asile politique à Puigdemont « inadmissible ». Et puis, c'est aussi un camouflet pour l'Union européenne qui voit l'un de ses membres se distancier (un peu malgré lui, il est vrai) des rangs serrés requis par l'Union. En vérité, la crise catalane risque de se transformer en crise intrabelge. Parce que si Charles Michel ne réagit pas plus fermement à l'égard de Francken (à qui il a simplement demandé de ne pas rajouter d'huile sur le feu), le gouvernement risque une fois de plus (une fois de trop) de passer comme étant pieds et poings liés à la N-VA et à Bart De Wever qui exhibe l'indépendance catalane comme la voie à suivre pour la Flandre indépendantiste. Charles Michel est donc extrêmement mal pris entre des partenaires européens qui vont accuser son gouvernement de participer à l'effritement de l'Union en soutenant indirectement la rébellion catalane, l'opinion publique francophone qui considère de

plus en plus le Premier comme l'exécuteur des basses œuvres des séparatistes, et la pression de Bart De Wever, dont il aura besoin du soutien en 2019 s'il veut un gouvernement Michel II.

Tout ça aussi parce qu'il s'est juré que son gouvernement irait jusqu'au bout, coûte que coûte, même s'il faut pour cela maintenir en place un secrétaire d'État dont le nombre de dérapages est désormais incalculable. C'est le prix à payer pour avoir décidé de monter seul francophone au gouvernement fédéral à la merci de la N-VA.